

Berne, le 30 novembre 2017

Communiqué de presse

«Handicap & politique 4/17 »

Actualisation de la Liste des maladies et handicaps présents à la naissance

Le scepticisme est de rigueur. Alors que certaines personnes devraient bénéficier d'une meilleure prise en charge, d'autres pourraient devoir passer à la caisse. Les personnes concernées doivent être associées au processus, et ce dernier doit être plus transparent.

La « Liste des infirmités congénitales », que nous avons choisi d'appeler « liste des maladies et handicaps présents à la naissance » va être remaniée dans le cadre de la 7^e révision de l'Al. D'après le Conseil fédéral, le but n'est pas d'économiser, bien que cette actualisation soit le fruit de critiques émises par le Contrôle fédéral des finances (CDF), en raison de l'augmentation des coûts. Il s'agit donc d'éliminer de la liste certaines pathologies « bénignes » et d'y insérer de plus « graves ». Ainsi, les personnes en situation de handicap seront divisées en gagnantes et perdantes. Et tout se décide entre quatre murs, sans intégration des personnes concernées.

Il en va de même en ce qui concerne la réforme des prestations complémentaires (PC), qui prend une tournure inquiétante. Alors que le Conseil fédéral prétendait vouloir « maintenir le niveau des prestations », cette révision prend de plus en plus l'allure d'un grave démantèlement dont les conséquences seront douloureuses pour des centaines de milliers de personnes peinant déjà à joindre les deux bouts.

En plus d'autres thèmes de politique sociale, ce numéro de [«Handicap & politique»](#) évoque la contribution d'assistance, qui vient de passer sa maturité. AGILE.CH y voit un potentiel d'amélioration qui permettrait à davantage de personnes en situation de handicap de vivre de manière autonome.

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps

031 390 39 39 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.